



« Les plus petites choses comptent. »



ATTEINDRE NOS BUTS

RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE

Janvier à mars 2011

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations.

Contenu

Résultats annuels : buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	6
La reprise du travail	7
La satisfaction et l'engagement des employés	8
Évaluation des risques	9
Priorités législatives et en matière de politiques	10
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	12
Notes et coordonnées	14

Valeurs

Nous nous engageons à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous nous engageons à offrir des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une direction claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Résultats annuels

Buts stratégiques

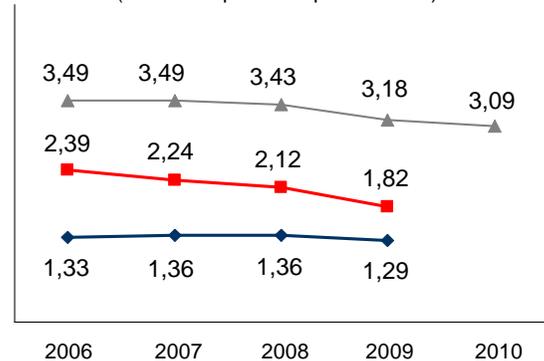
La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

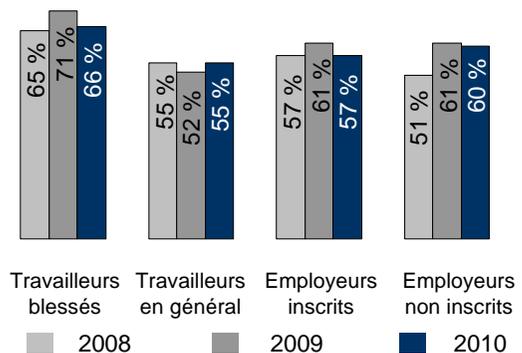
- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui acceptent que les blessures subies au travail sont inévitables sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Taux de blessures^{10, 12}
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP (Cible pour 2011 : < 3,37) (Cible pour 2010 : < 3,48)
- Blessures avec interruption de travail au Canada
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B. (Cible < Canada)

Les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables^{1*} (Pourcentage d'accord)



*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

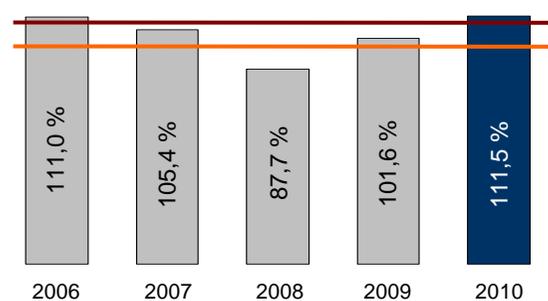
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



- Pourcentage de capitalisation
- Niveau de capitalisation cible (110 %*)
- Capitalisation exigée par la loi (100 %)

*Cible de 105 % avant septembre 2006

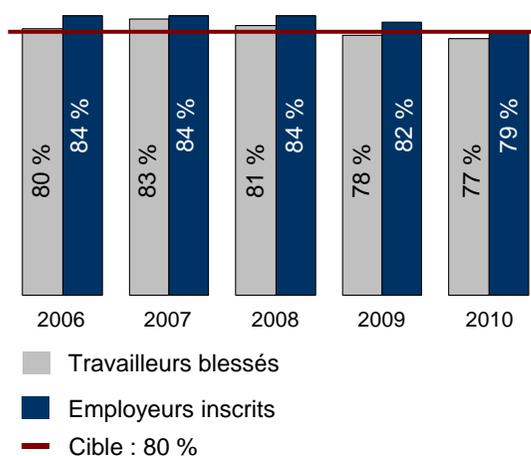
Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients¹



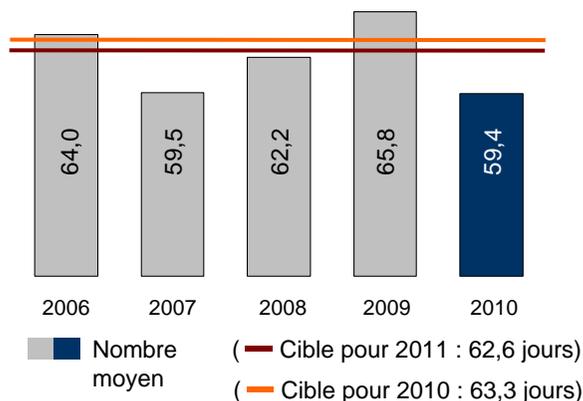
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail ou soit prêt à le reprendre.

Cible annuelle

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



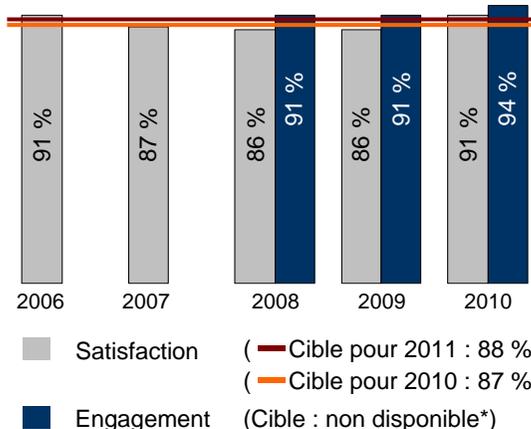
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹

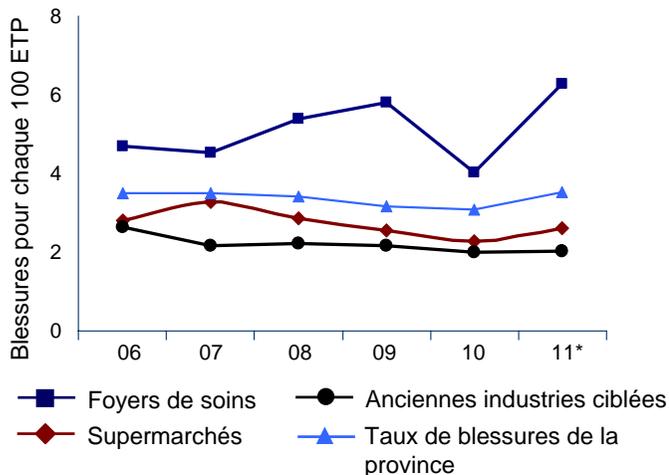


¹La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La sécurité

Taux de blessures des industries ciblées^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

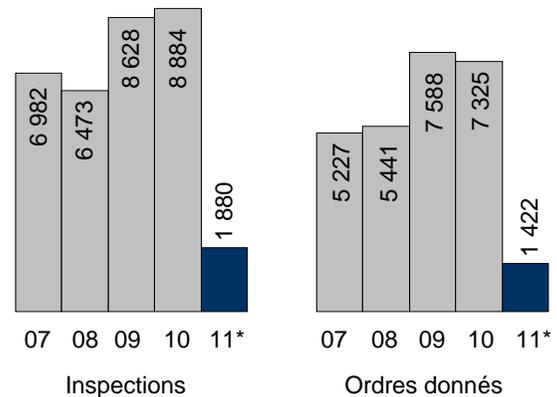
- Au mois de mars 2011, le taux de blessures de la province s'élève à 3,52 par 100 ETP. Tout comme pour les exercices précédents, on s'attend à ce que ce chiffre diminue à mesure que les données arrivent à échéance.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures d'anciennes industries ciblées continue de demeurer stable et se chiffre à 2,03 par 100 ETP, soit un taux inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années (2,23) et au taux général de la province;
 - le taux de blessures par 100 ETP des industries ciblées actuelles, qui se chiffre à 2,62, est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés, soit 2,76, et plus élevé pour les foyers de soins (6,27 par rapport à la moyenne de cinq ans de 4,89).

Conformité à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*,¹¹

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Intervention au niveau des entreprises

- Les interventions au niveau des entreprises qui font l'objet d'une intervention primaire, secondaire et de maintien continuent de donner des résultats positifs relativement à la création d'une infrastructure de santé et de sécurité. Au mois de mars 2011, le taux de blessures de ces industries se chiffre à 5,28 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 8,27.

Séances d'information sur les modifications législatives

- Un total de 11 séances d'information ont été présentées dans l'ensemble de la province en février 2011 afin de renseigner les intervenants sur les modifications apportées aux règlements sur la protection contre les chutes en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Plus de 1 400 intervenants y ont pris part. Vous pouvez vous procurer des ressources connexes à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Culture de travail sécuritaire

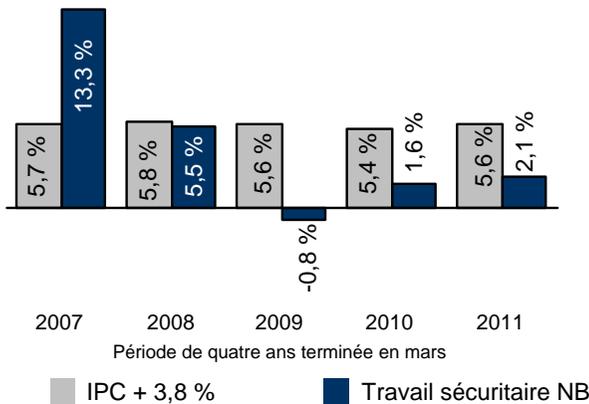
- On a invité les élèves de la maternelle à la deuxième année, ainsi que leurs enseignants à créer un conte original qui porte sur la sécurité. La mascotte de Travail sécuritaire NB, Stella la mouffette de sécurité, devait figurer dans le récit. Le conte gagnant sera publié sur le site Web www.securitejeunessenb.ca.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

L'équilibre

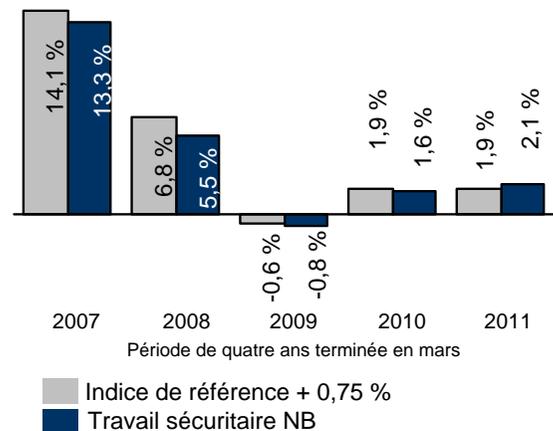
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,8 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,75 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion des placements et financière rigoureuse

- Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB se chiffrait à 111,5 % au 31 décembre 2010. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.
- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 3,0 % au premier trimestre et de 11,8 % pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2011. La plupart des marchés des actions internationales ont connu des gains au premier trimestre de 2011 malgré l'incertitude découlant de l'agitation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que du tremblement de terre, du tsunami et des crises nucléaires au Japon.
- Pour les trois mois se terminant le 31 mars 2011, les résultats financiers ont donné lieu à un excédent du revenu sur les dépenses de 19 666 000 \$ comparativement à un excédent de 4 900 000 \$ prévu au budget. L'excédent est en grande partie en raison du revenu de placements qui était plus élevé que celui prévu.

Surveillance, vérification et évaluation

- Travail sécuritaire NB a paru devant le Comité permanent des corporations de la Couronne de l'Assemblée législative afin de discuter des résultats de son rendement de 2008 et de 2009.
- Il a présenté au gouvernement le *Rapport annuel 2010* et le *Rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers 2010*. Vous pouvez vous procurer ces rapports à partir du site www.travailsecuritairenb.ca.
- Le conseil d'administration a chargé des employés de demander des propositions pour des services de vérification externe. Il continuera de retenir les services du cabinet d'actuaire-conseils indépendants Morneau Shepell et fera la comparaison des taux du marché pour ces services.

Processus de prise de décision méthodique

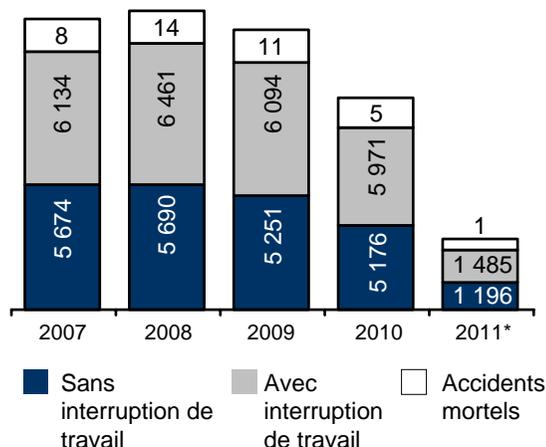
- Le conseil a entrepris le processus de planification stratégique et d'évaluation des risques en mars en examinant les résultats annuels de 2010.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 12 et 13.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

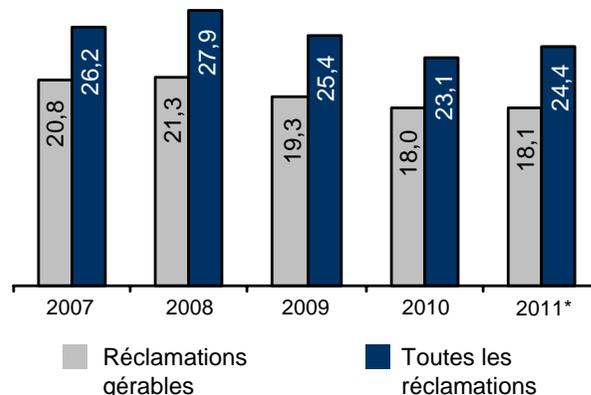
Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}

Jours à partir de la date de l'incapacité
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- Le nombre de réclamations acceptées a augmenté légèrement (0,7 %), le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué légèrement (0,6 %) et le nombre de réclamations avec interruption de travail a augmenté légèrement (1,7 %) comparativement au même trimestre de 2010. Un accident mortel est survenu au premier trimestre de 2011.

Prestation et évaluation des services

- En 2010, Travail sécuritaire NB a consulté des travailleurs blessés et des employeurs afin de déterminer les facteurs qui ont un effet sur la satisfaction des clients. Il continue d'analyser les données en 2011 afin de mieux comprendre les attentes des clients à l'égard de la prestation de services et de déterminer les facteurs de la satisfaction des clients.
- Au premier trimestre, un total de 90 % des 43 000 appels reçus ont été répondus en moins de 20 secondes, dépassant la norme selon laquelle on devait répondre à 80 % des appels en moins de 20 secondes. Ce pourcentage est semblable à celui pour la même période en 2010, soit 89 %.

Jours écoulés avant le premier chèque

- Le fait que les lieux de travail continuent d'utiliser le formulaire électronique de déclaration des accidents a un effet positif sur le traitement initial des réclamations. Bien que le nombre de jours ait augmenté légèrement par rapport aux résultats de fin d'exercice 2010, le nombre de jours écoulés avant le premier chèque est demeuré relativement inchangé par rapport au premier trimestre de 2010. Il a :
 - augmenté de 0,1 jour (0,5 %) pour toutes les réclamations;
 - diminué de 0,9 jour (4,7 %) pour les réclamations gérables.

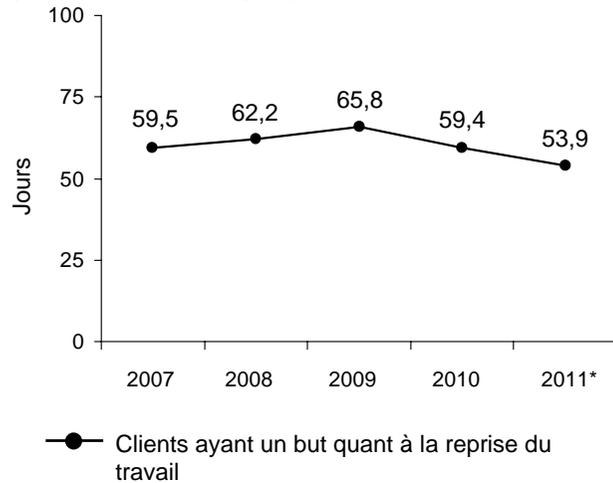
Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 157 demandes d'appel, soit une diminution de 13,7 % comparativement au même trimestre de 2010. Il a également résolu 181 appels, soit une augmentation de 9,0 % par rapport au même trimestre de 2010.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- Au mois de mars 2011, le nombre de jours pendant lesquels les clients ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations était à son plus bas en cinq ans. Bien qu'il soit encore tôt dans l'année, on prévoit atteindre la cible relative à la reprise du travail.

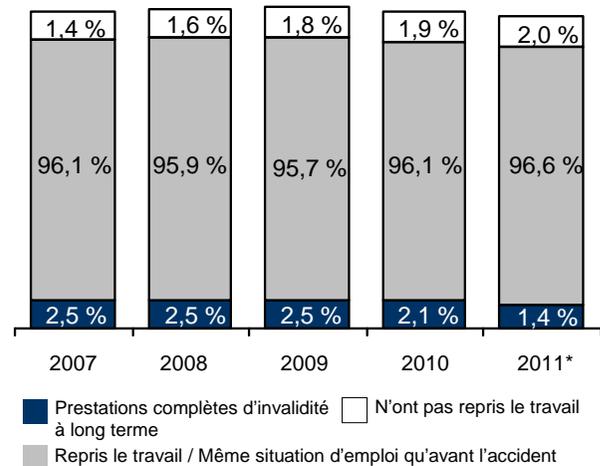
Meilleures pratiques en matière de réadaptation médicale

- Le projet pilote portant sur les blessures des tissus mous à l'épaule comprenait des partenariats entre Travail sécuritaire NB, des chirurgiens orthopédistes et des fournisseurs de services de physiothérapie. Les derniers résultats du plan de soins pour les blessures des tissus mous à l'épaule, qui comprennent des données sur une plus longue période, ont indiqué :
 - une réduction de 54,9 % de la durée des réclamations (elle est passée de 41 à 18,5 semaines);
 - une diminution de 71 % des clients ayant besoin d'une opération;
 - une réduction de 22,9 % des coûts des réclamations.

Étant donné la réussite du projet pilote, le modèle a été appliqué au reste de la province à titre d'outil pour gérer les blessures des tissus mous à l'épaule.

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}

But quant à la reprise du travail et prestations d'invalidité à long terme complètes
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



- Travail sécuritaire NB gère des réclamations pour des conditions psychologiques. On examine les cas de syndrome de stress post-traumatique pour évaluer les pratiques actuelles. Un conseiller en psychologie aide à effectuer l'examen, qui :
 - aidera à élaborer un continuum des soins en matière de meilleures pratiques et des lignes directrices relatives à la gestion de cas;
 - déterminera le bon moment pour l'intervention précoce par un ergothérapeute;
 - déterminera quand adresser le dossier à un conseiller en psychologie.

Gestion médicale de cas

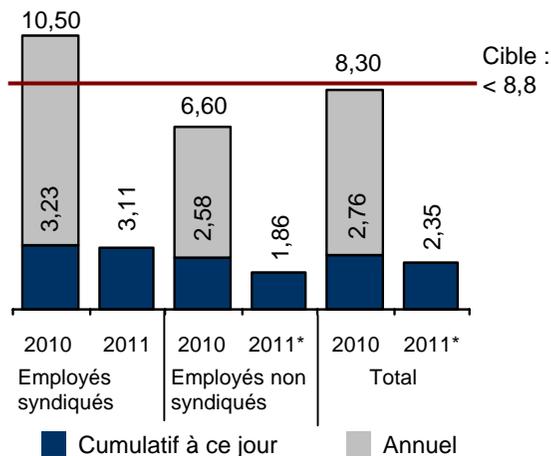
- Près de la moitié des clients de Travail sécuritaire NB dont la réclamation fait l'objet de la gestion des réclamations reprennent le travail par le biais d'un plan de reprise graduelle du travail. Un examen des programmes de reprise du travail est en cours afin d'élaborer des protocoles d'ergothérapie pour améliorer les taux de réussite des programmes de reprise du travail pour les cas complexes.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La satisfaction et l'engagement des employés

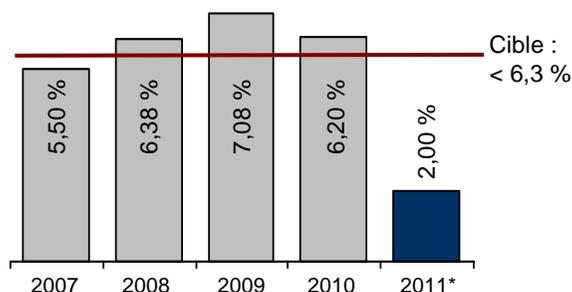
Jours d'absence^{3, 8}

Annuel / Cumulatif à ce jour



Roulement du personnel^{3, 9}

Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Un total de trois incidents de violence à l'égard d'employés de Travail sécuritaire NB ont été signalés au premier trimestre.
- On a aidé cinq employés à reprendre le travail par le biais du programme de gestion de l'incapacité au travail.
- Deux réclamations d'employés de Travail sécuritaire NB ont été acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, soit une réclamation de plus qu'au même trimestre de 2010. À ce jour, le coût de ces deux réclamations s'élève à 250,52 \$.
- Les membres du comité mixte d'hygiène et de sécurité de Travail sécuritaire NB ont tenu leur réunion annuelle afin d'examiner les résultats de 2010 et de déterminer les objectifs du plan de santé et de sécurité de 2011.
- Tous les services de l'organisme ont examiné et mis à jour leur plan d'intervention d'urgence.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au premier trimestre, 20 postes ont fait l'objet d'un concours et huit ont été pourvus, donnant lieu à quatre promotions internes.
- Deux autres employés participeront au programme des chefs de demain.

- Dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel, 56 employés ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur :
 - comprendre les générations au lieu de travail;
 - traiter avec des personnes difficiles;
 - Microsoft Access;
 - l'orientation des employés.

Satisfaction et engagement des employés

- Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un système libre-service de relevés de paie et d'impôt en ligne. À ce jour, 94 % des employés ont visionné leur relevé en ligne. Grâce au système, l'organisme sera plus efficace, et les employés pourront voir et imprimer leur relevé suivant les besoins.
- Sept directives en matière de ressources humaines ont été examinées et mises à jour, y compris la directive sur le code de déontologie et le guide de déontologie. Tous les responsables de l'organisme ont participé à une présentation portant sur les principes de déontologie en vue d'apprendre comment assurer l'engagement des employés sur le sujet lors de réunions du personnel.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

Aucune question soulevée au premier trimestre.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Inacceptable	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Prudence nécessaire	Réduire
Niveau de capitalisation	Prudence nécessaire	Accepter
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Plus grand nombre de blessures dans les industries ciblées	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Protéger l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Risques externes		
Effet de la culture, de la langue et du niveau d'alphabétisation	Acceptable	Réduire
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2010-2011 approuvées au premier trimestre de 2011	Terminée
Politique n° 21-207 – Prestations de pension pour les accidents survenus avant 1982	Le 17 février 2011
Politique n° 21-213 – Admissibilité transitoire	Le 27 janvier 2011
Politique n° 21-260 – Indemnité minimum	Le 27 janvier 2011
Politique n° 24-013 – Inspections et enquêtes en matière de santé et de sécurité au travail	Le 27 janvier 2011
Politique n° 26-005 – Santé et sécurité au travail – Compétence provinciale	Le 27 janvier 2011
Politique n° 31-401 – Achat de biens et de services	Le 27 janvier 2011

Priorités de 2011-2012 établies en avril 2011	Terminée
Gouvernance	
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	
NOUVELLE – Politique n° 41-011 – Gouvernance – Engagement des comités techniques d'intervenants envers la réforme législative et réglementaire	
NOUVELLE – Politique sur l'équilibre des prestations	
Conformité du Tribunal d'appel de Travail sécuritaire NB à la politique du conseil d'administration	

Santé et sécurité au travail	
<i>Dispositions générales en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>	
Exploitation forestière conventionnelle	
Hygiène du travail	
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	
Traitement du gaz naturel liquéfié	
Démérites	

Aide médicale et réadaptation	
Politique n° 21-220 – Frais de déplacement liés à une réclamation	
Politique n° 29-220 – Frais de déplacement	
Politique n° 29-221 – Frais d'hébergement	
Politique n° 29-222 – Frais pour les repas	
Politique n° 29-223 – Frais de garde d'enfants / de personnes à charge	
Politique n° 29-224 – Frais de déplacement liés à un programme de formation	
Politique n° 21-400 – Réadaptation	
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique n° 29-550 – Allocation pour soins personnels	
Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule	
Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile	
Politique n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique n° 29-510 – Lunettes prescrites	

Frais funéraires

Règlement relatif à la diminution physique permanente

Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours

Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité

Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation

Capitalisation et administration

Politique n° 32-401 – Dépenses, allocations et indemnités journalières des membres à temps partiel du conseil d'administration

Politique n° 32-405 – Dépenses, allocations et indemnités journalières des membres à temps partiel du Tribunal d'appel

Politique n° 39-205 – Barème des dépenses et allocations des membres à temps partiel du conseil d'administration et du Tribunal d'appel

Politique n° 34-200 – Objectifs de placement

Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements

Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation

Politique n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel

Politique n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel

Admissibilité aux prestations

NOUVELLE – Politique sur la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

Politique n° 21-100 – Critères d'admissibilité – Principes généraux

Politique n° 21-104 – Critères d'admissibilité – Critères relatifs à l'heure, à l'endroit et à l'activité

Politique n° 21-101 – Critères d'admissibilité – Conditions préexistantes

Politique n° 21-102 – Critères d'admissibilité – Réapparitions de lésions

Politique n° 21-103 – Critères d'admissibilité – Stress

Politique n° 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations

Politique n° 21-108 – Critères d'admissibilité – Lésions pendant la réadaptation

Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition

Politique n° 21-150 – Critères d'admissibilité – Lésions et maladies cardiaques

Politique n° 21-011 – Agents de l'État

Services aux employeurs

Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs

Politique n° 23-200 – Salaires assurables

Politique n° 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province

Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs

Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs

Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires

Politique n° 29-301 – Cotisation des volontaires

Pénalités, amendes et déclaration d'accidents en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

Évaluation et engagement des intervenants

Subvention destinée à la qualité de vie

Satisfaction des clients

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2011

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	49 174 \$	49 551 \$	49 903 \$
Placements	16 353	29 970	16 588
Province du Nouveau-Brunswick	100	100	(275)
	65 627 \$	79 621 \$	66 216 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	49 427	49 843	52 800
Administration	10 484	9 388	8 090
Tribunal d'appel	472	395	333
Obligations prévues par la loi	344	329	329
	60 727 \$	59 955 \$	61 552 \$
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour la période	4 900 \$	19 666 \$	4 664 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière, lesquelles ont été adoptées le 1^{er} janvier 2011.

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2011

	Réal (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	64 817 \$	63 941 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	6 223	7 771
Intérêts et dividendes	6 078	5 566
Province du Nouveau-Brunswick	400	400
	<u>77 518 \$</u>	<u>77 678 \$</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	33 097 \$	32 551 \$
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	11 356	9 061
	<u>44 453 \$</u>	<u>41 612 \$</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	33 065	36 066
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	121 823 \$	54 401 \$
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	123 493 \$	62 326 \$
Acquisition d'immobilisations	334	407
	<u>123 827 \$</u>	<u>62 733 \$</u>
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(2 004)	(8 332)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	31 061	27 734
Espèces et placements à court terme, début de la période	28 374	51 092
Espèces et placements à court terme, fin de la période	<u>59 435 \$</u>	<u>78 826 \$</u>

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2010*.
 2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 31 mars 2011.
 3. Source : Service des ressources humaines, 31 mars 2011.
 4. Source : Division des services généraux, 31 mars 2011.
 5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
 6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
 7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2011, selon l'année de l'accident.
 8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
 9. Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année.
 10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
 11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
 12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
-

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John, NB E2L 3X9